

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TRENTE MARS
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 19

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : 01

Présents : 14

Mmes, MM. Marullaz Aube, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 08

Mmes, MM. Herbron Franck, Voirin Pierre, Buet Maurice, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Béard Patrick, Pillot Serge

Pouvoirs : 05

Monsieur Herbron Franck	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Bouvier Virginie
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Madame Anthonioz Elisabeth	à	Monsieur Marchand Thierry
Monsieur Serge Pillot	à	Madame Michelle Tournier

- Madame Baud Jeanine a été désignée secrétaire -

D_2023_03_35

Budget primitif 2023 du budget annexe « Location de locaux aménagés »: adoption

M. le maire rappelle au Conseil municipal sa délibération sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Il rappelle également qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 16/02/2023 conformément au règlement intérieur et ce, bien que la réglementation ne l'impose pas pour la commune de Morzine.

Il précise que, en plus du rapport d'orientation budgétaire, le Conseil municipal a été rendu destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des données budgétaires qui ont contribué à élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe « Location de locaux aménagés » s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	296 601,52 €	302 404,67 €
Dépenses	296 601,52 €	302 404,67 €

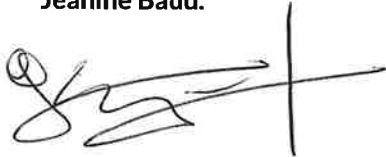
LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à la majorité,
par 18 voix pour et 01 abstention (Anthonioz Elisabeth),

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Location de locaux aménagés » de la commune de Morzine,
tel qu'annexé,

AUTORISE son exécution.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 04 avril 2023.

La secrétaire de séance,
Jeanine Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
